

**DELEGATION DE Madame Magali FRONZES
présentée par Madame Marie-José DEL REY**

D-2016/118

Gratification de stages décernée aux élèves et Bourses municipales. Année scolaire 2015 - 2016

Madame Marie-José DEL REY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la séance du 22 janvier 2016 du Conseil d'Administration du lycée horticole professionnel Camille Godard de la Ville de Bordeaux, il a été décidé de reconduire pour l'année scolaire 2015-2016 le dispositif de gratification de stage trimestriel de 61 euros ouvert à tous les élèves. Les critères d'attribution de cette gratification sont définis comme suit :

- effectuer un stage au sein de la Direction des espaces verts de Bordeaux Métropole,
- obtenir une note de stage supérieure ou égale à 12/20,
- ne pas comptabiliser plus de 2 jours d'absence non justifiée,
- recueillir l'avis favorable préalable du Conseil des Professeurs.

Cette gratification pourra être minorée de 50 % ou supprimée en raison du manque de travail ou du mauvais comportement de l'élève en classe, dûment constaté.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également décidé d'attribuer une bourse municipale annuelle pour l'année scolaire 2015-2016. Celle-ci sera attribuée suivant les critères définis par les délibérations n°1997-00598 du 24 novembre 1997 et n°2015-00216 du 27 avril 2015, à savoir :

- être bénéficiaire des bourses nationales,
- avoir un coefficient familial inférieur à 450 euros.

Le montant de la bourse municipale sera déterminé en fonction du lieu de résidence de l'élève, à savoir :

- 319 euros pour les élèves demeurant à Bordeaux,
- 159.50 euros pour les élèves demeurant hors Bordeaux.

Cette disposition concerne 1 élève demeurant à Bordeaux et 25 élèves demeurant hors Bordeaux, la liste des bénéficiaires est annexée au présent document.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : CDR Lycée Horticole, n° opération P0380001, AP/EPCP P038E02,Tranche P038000T16.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME DEL REY

Monsieur le Maire, Chers Collègues, comme l'a proposé, au cours de sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil d'administration du Lycée horticole professionnel Camille Godard de la Ville de Bordeaux, il vous est aujourd'hui proposé d'accorder dans les mêmes conditions que l'année précédente d'une part des gratifications de stages, et d'autre part des bourses municipales au bénéfice des élèves de l'établissement. Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'administration du Lycée horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci. Madame JAMET ?

MME JAMET

Bien entendu, je tenais à souligner que nous allons voter pour cette délibération. Mais à travers cette délibération, je tenais à rappeler mon indignation quant au sort réservé à notre lycée horticole. L'équipe administrative, éducative et pédagogique du Lycée horticole de Bordeaux vous a écrit, Monsieur le Maire, en novembre 2015 afin de connaître vos intentions concernant cet établissement qui voit ses infrastructures se dégrader d'année en année au point de ne plus répondre aux exigences des normes de sécurité d'accueil du public scolaire. À ce jour, ils n'ont reçu aucune réponse de votre part et pendant ce temps, l'état de délabrement du bâtiment principal continue de se dégrader : fissures, étanchéité des fenêtres, toitures en décomposition. Les classes continuent d'être accueillies dans des structures modulaires de type Algeco en place depuis 19 ans qui ne sont plus étanches et subissent des infiltrations. Le réseau informatique ne permet pas de travailler de façon satisfaisante. Il est impossible d'ouvrir une image numérique d'un certain poids, tellement il n'y a pas de réseau. Les travaux promis lors du dernier Conseil d'administration en janvier dernier et qui devaient se dérouler au mois de février 2016 n'ont toujours pas eu lieu. Cela fait 2 ans désormais que je siége au Conseil d'administration du Lycée horticole et je ne constate aucun progrès quant à l'amélioration des conditions de la vie scolaire et des conditions de travail des agents municipaux dans cet établissement, mais plutôt une forte dégradation. Votre équipe confirme la vétusté des locaux et pourtant rien n'est fait pour y remédier. Je ne sais à quand remonte votre dernière visite au Haillan, mais je peux vous certifier, Monsieur le Maire, que la situation est grave et que l'équipe se sent abandonnée par la Ville.

J'ai, si vous le souhaitez, des photographies qui vous permettront de vous rendre compte de l'étendue des dégâts. Pour conserver le rayonnement de cette structure atypique et unique dans sa mission de service public, la Ville doit s'impliquer davantage et vite. Il est urgent d'agir et d'investir, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Il s'agit d'un lycée horticole, mais d'un lycée, et nous poursuivons, et j'espère qu'une solution est en train de se dessiner, notre discussion avec la Région pour que la Région prenne en charge ce lycée comme les lois de décentralisation le prévoient. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame PIAZZA, délibération 2016/120 « Objectif savoir nager ». Convention de coopération entre la Ville de Bordeaux et le Conseil interfédéral des activités aquatiques ».

D-2016/119
Bourses nationales agricoles attribuées aux élèves du Lycée Professionnel Horticole Camille Godard. Année scolaire 2014 - 2015. Autorisation. Décision.

Madame Marie-José DEL REY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Commission Départementale des Bourses Agricoles de l'Enseignement Agricole Privé, qui s'est réunie le 7 Octobre 2015, a attribué des bourses d'études à 44 élèves du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux.

Le montant de ces bourses, reconductions et nouvelles attributions confondues, s'élève pour l'année scolaire 2015-2016 à 46 200 euros.

Il y aura lieu de régler sur l'exercice 2016, pour les cycles secondaire et supérieur, les 2 derniers trimestres de l'année scolaire 2015-2016 (21 200 euros), ainsi que le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016-2017 estimé à 25 000 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir dans le cadre du budget 2016 :

- une recette de 46 200 euros pour permettre l'encaissement de cette somme,
- une dépense d'un crédit correspondant, afin de pouvoir payer aux élèves bénéficiaires, la somme qui leur est attribuée.

Cette recette sera encaissée sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038O00T18,

et

La dépense sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038O00T16.

ADOpte A L'UNANIMITE